

**Arrêté n° 11653 du 25 septembre 2020**  
portant agrément de monsieur **KOUZOLO (Noël)** en  
qualité de commissaire aux comptes de la caisse de  
participation à la promotion des entreprises et à leur  
développement (CAPPED) s.a, établissement de mi-  
crofinance de deuxième catégorie

Le ministre des finances et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu la convention de coopération monétaire du  
22 novembre 1972 ;

Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création  
de la Commission Bancaire de l'Afrique centrale ;

Vu le règlement n° 01/17/CEMACILJMAC/COBAC du  
27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et  
de contrôle de l'activité de microfinance dans la com-  
munauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;

Vu le décret n° 2010-561 du 3 août 2010 portant  
attributions et organisation de la direction générale  
des institutions financières nationales ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant  
nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-406 du 10 octobre 2017 relatif aux  
attributions du ministre des finances et du budget ;

Vu la décision COEAC D-2020/033 du 14 mai 2020  
portant délivrance d'avis conforme à la demande  
d'agrément de monsieur **KOUZOLO (Noël)** en qualité  
de commissaire aux comptes de la caisse de participa-  
tion à la promotion des entreprises et à leur développe-  
ment (CAPPED) s.a, établissement de microfinance de  
deuxième catégorie,

Arrête :

Article premier : Monsieur **KOUZOLO (Noël)** est agréé en qualité de commissaire aux comptes de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED) s.a, établissement de microfinance de deuxième catégorie.

A ce titre, il est autorisé à effectuer le contrôle externe de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED) s.a, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 25 septembre 2020

Ludovic NGATSE